

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Aux prières. — IV Correspondance romaine. — V Liturgie : invocation nouvelle introduite dans les litanies du Saint Nom de Jésus. — VI Protonotaires apostoliques. — VII Pensées du carême. — VIII La persécution religieuse en France : Réponse du cardinal Richard à la lettre de sympathie de l'épiscopat de la Province de Milwaukee. — IX A mon vieux maître. — X Sa Sainteté Pie X et les Frères des Ecoles chrétiennes.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 23 avril

Fête de Pâques et fin du temps pascal.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 23 avril

FETE DE PAQUES, double de 1ère cl. avec octave privil. ; d'ici à la Pentecôte, on remplace l'*Asperges* par *Vidi aquam* ; préface de Pâques. — Après vêpres, ant. *Regina cœli* jusqu'au dim. de la Ste-Trinité.

J. S.

AUX PRIERES

Rév. Père Jolada Forget-Despatls, des Pères Oblats de Marie-Immaculée, décédé à Montréal.

M. J.-X Perrault, décédé à Montréal.

M. Moïse Carrière, décédé à Old Chelsea.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 29 mars 1905.



QUAND il n'y a pas de nouvelles, les journalistes les inventent. Aussi sommes-nous en ce moment débordés par un torrent de fausses indications, qui n'ont d'autre effet que de procurer de la copie aux reporters en mal d'informations.

— Un consistoire vient de se tenir le 27 mars, et quoi de plus naturel ? S'ils étaient nombreux avant la création des congrégations, ils n'étaient plus aussi nécessaires après ; et peu à peu ont été réduits à deux par an. C'est ce qu'observait régulièrement Léon XIII qui, surtout vers les dernières années de sa vie, les tenait le moins souvent possible. Ces consistoires étaient, en effet, pour lui la source de nombreuses réceptions et l'état de ses forces ne permettait pas de longues audiences. Il était naturel que Pie X tint un consistoire en mars, et il y en avait en plus deux motifs. Le premier était de pourvoir le plus tôt possible à l'administration du diocèse suburbicain de Sabine qui avait besoin d'un titulaire ; le second était la nomination des évêques espagnols qui se fait par bulle et par conséquent en consistoire. Ces deux motifs étaient valables et suffisants ; mais on en a imaginé un autre. Le pape réunissait un consistoire pour y promulguer la bulle contre le *veto* en conclave, et la faire souscrire par tous les cardinaux. C'était ce qu'avait fait pour le népotisme Innocent XII en 1692. Mais si bulle il y a (car il paraît certain qu'un document de ce genre a été fait par Pie X et signé par les cardinaux), il n'est point nécessaire qu'elle soit promulguée en consistoire. Les bulles de canonisation, qui sont revêtues de la signature de tous les cardinaux, ne sont point lues et signées dans ces assemblées. Par conséquent la nouvelle sensationnelle manquait a priori de base, et l'événement en a prouvé la fausseté.

— La crise italienne a donné lieu à une séance de la Chambre où selon la coutume on a mis en jeu les catholiques. L'extrême gauche reprochait au ministère d'avoir mendié leur appui ; et le ministre déclarait n'avoir mendié l'appui de personne, mais avoir très loyalement accepté tous les concours qui lui étaient offerts, quand ces concours gravitaient dans l'orbite de la monarchie de Savoie. Les déclarations des candidats catholiques étaient explicites sur ce point ; elles offraient un avantage sur d'autres candidatures qui se déclarent en-dehors des institutions. Là dessus, tapage infernal à ce point que le président fut obligé de se couvrir.

— La morale de cette discussion et de ce tapage, c'est que le ministère italien qui va se former ne fera point grise mine aux catholiques, et se servira de leurs candidatures pour faire échouer celles des partis avancés, chères à Giolitti. Déjà, aux dernières élections, on a cherché à exploiter en petit cette mine ; quand en viendront de nouvelles, on fera mieux. C'est toute une évolution dans la vie italienne que cette introduction de l'élément catholique dans le Parlement ; et il serait impossible de dire si l'on verra à Monte Citorio se répéter ce qu'a fait le centre allemand, qui a victorieusement tenu tête à Bismark et l'a obligé d'aller à Canossa. D'aucuns le prophétisent ; d'autres au contraire craignent qu'il y ait à la Chambre italienne des catholiques sans parti catholique ; que les ambitions personnelles, absorbant toute la force vitale de ces éléments, conduisent au système français qui n'est certes point à envier.

— Il semble qu'en France les idées les plus simples n'arrivent point à se faire jour. Nous lisons dans le cantique *Benedictus* que le salut peut nous venir de nos ennemis, en ce sens que leurs attaques ou leurs éloges nous indiquent les points faibles. Or, on discute beaucoup en France sur la formation d'un parti catholique, réunissant ceux qui mettent la pratique et la défense de la religion, au-dessus de toutes les choses contingentes et dirigent tous leurs efforts

à la défendre. Mais cela ne plaît pas à tout le monde. Et M. Marc Sangnier donne son sentiment par ces mots : « Au nom des intérêts sacrés de la religion catholique en France, pas de parti catholique ». Quelle est la valeur de cette parole ? Au lieu de la discuter, voyons ce qu'en dit le camp ennemi. M. Buisson, un des adversaires les plus acharnés de l'Eglise catholique, qui lui a porté les coups les plus funestes, déclare que ces paroles doivent nous servir de devise, et que ce jour-là, la paix sera faite. On ne peut refuser à M. Buisson une grande connaissance des hommes et des choses, il l'a bien montré dans la lutte incessante qu'il soutient contre l'Eglise. S'il approuve aujourd'hui la déclaration de Marc Sangnier, c'est qu'il la croit funeste à l'Eglise de France ; et c'est dans ce sens que les éloges de nos adversaires devraient nous tenir en garde, et nous détourner de mettre à exécution les mesures qu'ils approuvent.

— On parle beaucoup en ce moment à Rome d'une brochure en plaquette qui a pour titre : *PIO X, suoi atti e suoi intendimenti*. Ce qui l'a mise à la mode, c'est d'abord le secret impénétrable dont s'enveloppe son auteur dont on n'a pas encore pu percer l'incognito. Les uns l'attribuent au pape Pie X lui-même ; mais il faut *a priori* écarter cette explication. D'autres prétendent savoir de bonne source que le pape en a revu les épreuves, ce qui est plus facile à affirmer qu'à prouver. Selon ces personnes, le pape, qui n'est qu'au commencement de ses réformes, aurait fait lancer cette brochure pour tâter en quelque sorte l'opinion. Ce qu'il y a de certain c'est que la brochure a été imprimée à Rome. Quand elle fut présentée pour recevoir l'*imprimatur* au Maître du Sacré-Palais, le Père Lepidi, celui-ci après l'avoir lue répondit : « Cette brochure parle de ce que le pape a fait et veut faire dans la suite. Or, ou cette brochure a son approbation, ou non. Dans le premier cas, je ne pourrais pas la désapprouver ; et dans le second, je ne saurais l'approuver ». C'est ainsi que très habilement le Maître du Sacré Palais s'est tiré d'embarras. Alors,

pour éviter tout ennui, on a fait figurer une imprimerie de Rocca S. Casiano, ce qui dispensait d'un *imprimatur* à Rome.

-- L'espace me manquant pour examiner cette brochure vraiment intéressante, je le ferai dans la prochaine correspondance.

DON ALESSANDRO.

LITURGIE

INVOCATION NOUVELLE INTRODUEITE DANS LES LITANIES DU SAINT NOM DE JESUS



la prière de Son Eminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun, et de plusieurs autres prélats, le Très Saint Père a daigné ordonner que, dans les litanies du Saint-Nom de Jésus, une invocation spéciale fut ajoutée en l'honneur de l'Institution de la divine Eucharistie. Voici en quels termes, éloquentes et pieux, le cardinal Perraud annonce cette bonne nouvelle à ses diocésains.

« Au milieu des soucis et des tristesses de l'heure présente, ce nous est une consolation d'avoir à vous donner connaissance d'un décret, émané du Saint-Siège, à la date du 8 février.

Aux termes de ce décret, S. S. le Pape Pie X autorise, pour être introduite dans les Litanies du Saint Nom de Jésus, une invocation en l'honneur de la très sainte Eucharistie.

Placée immédiatement après celle qui rappelle la glorieuse Ascension du Sauveur, cette invocation est ainsi conçue :

« Par l'institution que Vous avez faite de la très sainte Eucharistie, « délivrez-nous, Jésus. *Per sanctissimae Eucharistiae institutionem tuam, libera nos, Jesu* ».

Dans sa substantielle brièveté, cette supplication contient tout à la fois un souvenir et une action de grâces.

Elle est d'abord destinée à nous rappeler le prodige de puissance et d'amour réalisé par Notre-Seigneur Jésus-Christ au soir de la Cène, lorsque, voulant se survivre à lui-même d'une manière non moins réelle que mystérieuse et ne pas laisser orpheline sa famille, qu'il allait cependant quitter sous peu pour remonter à la droite de son Père, Il institua l'Eucharistie, à la fois comme sacrement et comme sacrifice ; l'Eucharistie à laquelle l'Eglise applique si justement ce verset du Psaume 110e : « Le Seigneur, compatissant et « miséricordieux, a fait un mémorial de toutes les merveilles dont Il « est l'auteur. A ceux qui le craignent, Il a donné une nourriture « qui perpétuera, à travers les siècles, le testament de son amour (1) ».

La nouvelle invocation nous rappellera donc d'abord tout ce que renferme de lumières, de grâces, de forces contre les tentations, de divines énergies pour obéir à la loi de Dieu et supporter courageusement nos épreuves, le Sacrement par lequel la vie même de Jésus-Christ est communiquée à tous ceux qui le reçoivent dignement.

De plus, elle nous facilitera le devoir de l'action de grâces. Toutes les fois que nous la réciterons avec plété, elle mettra en nous quelque chose des sentiments qu'exprimait David, lorsque, dans le pressentiment prophétique des biens inappréciables qui découleraient un jour du sacrifice Eucharistique, il s'écriait : « Que rendrai-je à Dieu pour « tous les bienfaits dont Il m'a comblé ? Je prendrai le calice du « salut et j'invoquerai le nom du Seigneur (2) ».

Nous accueillerons avec une vive gratitude, la faveur spi-

(1) *Memoriam fecit mirabilia suorum misericors et miserator Dominus ; eam dedit timentibus se. Memor erit in sæculum testamenti sui. (Ps. cx, 4).*

(2) *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ? Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo. (Ps. cvx, 13).*

rituelle dont nous sommes redevables au Souverain-Pontife, qui a trouvé là une nouvelle occasion de manifester son ardent amour pour la très sainte Eucharistie, et d'exprimer son désir de la voir de plus en plus connue, goûtée, fréquentée par les fidèles. »

Voici l'acte authentique qui autorise cette innovation et y ajoute la concession d'une précieuse indulgence.

Décret relatif aux litanies du Très Saint Nom de Jésus

Le Siège Apostolique a enrichi d'une indulgence de trois cents jours et ordonné d'insérer dans les éditions du Bréviaire romain les Litanies en l'honneur du Très Saint Nom de Jésus, dont une formule unique a été approuvée par lui.

Or, afin que les fidèles qui récitent dévotement ces litanies soient excités à renouveler en eux le souvenir salutaire de l'ineffable mystère de l'Eucharistie, quelques prélats, et à leur tête l'Eminentissime et Révérendissime cardinal Adolphe Perraud, évêque d'Autun, ont présenté une supplique à Notre Très Saint-Père, le Pape Pie X, et demandé que, par concession apostolique, la supplication, ainsi conçue : « Par votre ascension, délivrez-nous, Jésus », fût immédiatement suivie de cette autre : « Par l'institution que Vous avez faite de la très sainte Eucharistie, délivrez-nous, Jésus ».

Ces vœux et ces prières ayant été présentés à Sa Sainteté par le cardinal soussigné, pro-préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, le Saint-Père, mu par son zèle et par son amour envers le très auguste Sacrement de l'Eucharistie, a volontiers autorisé l'adjonction aux litanies du Très Saint Nom de Jésus de l'Invocation susdite,

et permis aux ordinaires des diocèses qui le désireront de l'introduire dans les litanies. Nonobstant toute disposition contraire.

Le 8 février 1905.

Cardinal TRIPEPI,

Pro-préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

† DIOMÈDE PANICI, archevêque de Laodicée,

Secrétaire.

En vertu de la faculté qui lui est donnée par ce décret de la Sacrée Congrégation des Rites, Mgr l'archevêque de Montréal autorise les fidèles de son diocèse à prendre leur part dans la concession faite à l'Eglise universelle. Ils ajouteront, désormais, aux litanies du Saint Nom de Jésus la pieuse invocation si bien commentée par Son Eminence le cardinal évêque d'Autun.

PROTONOTAIRES APOSTOLIQUES



la date du 21 février, Notre Saint-Père le Pape a publié un *Motu proprio*, pour régler les privilèges dont jouissent les protonotaires apostoliques et les vicaires généraux ou capitulaires des diocèses.

Les protonotaires seront désormais divisés en quatre classes.

1o Le collège des pronotaires apostoliques participants ou *di numero*. Ils ne sont qu'au nombre de sept, et résident tous à Rome où ils ont des fonctions à remplir.

2o Les protonotaires apostoliques surnuméraires. Le

pape déclare que ce titre ne sera jamais concédé à des particuliers. Il est exclusivement le privilège des chanoines des trois grandes basiliques : de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure, et de ceux des chapitres qui ont jadis obtenu du Saint-Siège les privilèges de protonotaires *di numero*, tel le chapitre de Venise.

3o Les protonotaires apostoliques dits *ad instar*. Ceux-ci voient, par ce *Motu proprio*, leurs privilèges augmentés d'une certaine partie, et légèrement diminués de l'autre. On leur confirme les privilèges qui leur avaient été accordés par le décret du 9 mars 1904; et, en plus, on leur ajoute le droit de porter une mitre de damas blanc sans aucun ornement, qui remplace pour eux la mitre de lin qui était leur coiffure pendant les pontificaux. Par contre, on maintient la défense de célébrer au fauteuil et de se servir de l'ornement pontifical appelé grémial, ce qui est le privilège des évêques.

4o Enfin, les protonotaires apostoliques titulaires ou honoraires. Leur habit est noir, la ceinture est de soie noire à glands de soie de même couleur (ou franges suivant le cas, le rochet et la mantelletta noire. Le pape décrète que tous les vicaires généraux et capitulaires sont de droit, pendant qu'ils sont en charge, protonotaires titulaires, peuvent en porter le costume, et timbrer leurs armes d'un chapeau d'où descendent douze glands noirs, six de chaque côté. Ils ont le droit de prendre ce costume même à Rome, et comme tels ont maintenant une place marquée dans les cortèges pontificaux après les protonotaires en violet. De plus, quand ils célèbrent la messe ou les vêpres, le Souverain-Pontife leur accorde le privilège du bougeoir.

Cette partie du décret comble une lacune. Les vicaires généraux venant à Rome n'avaient rien qui les dista-

guât de leurs prêtres, leur donnât une place à part dans les cérémonies, les fit reconnaître comme les supérieurs de ceux qu'ils présentaient au Souverain-Pontife. Ce titre de protonotaire titulaire, le port de la mantelletta, qui est un costume essentiellement prélatice, servira à établir une distinction et leur donnera dans les chapelles une place déterminée, au lieu de les laisser confondus dans la foule des pèlerins.

Les droits et privilèges de ces quatre classes de protonotaires sont déterminés en 76 paragraphes.

PENSEES DU CAREME

PEU de temps avant sa Passion, le divin Sauveur disait à ses apôtres : « En vérité, en vérité, je vous le dis, vous pleurerez et vous gémierez, vous autres ; et le monde sera dans la joie. Vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie... Je vous verrai de nouveau, et votre cœur se réjouira, et personne ne vous ravira votre joie... » Ces paroles s'adressent à tous les vrais disciples de Jésus-Christ. Il est opportun de les rappeler plus particulièrement pendant le saint temps du carême.

Jésus prédisait aux apôtres la tristesse que leur causerait sa mort accompagnée d'outrages sans nom. N'est-ce pas la même tristesse que l'on doit ressentir lorsqu'on prête l'oreille aux injures, aux blasphèmes, aux cris de mort de l'impunité contre la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ, contre sa doctrine et son Eglise ?

Il nous semble voir aujourd'hui encore le divin Maître passer au milieu des peuples, chargé du lourd fardeau de sa croix. C'est à qui, parmi les impies, l'accablent de ses ricanelements, de ses huées, insultent à ses enseignements, enchaînent ses mains bienfaisantes, lui crachent ses haines. Des multitudes d'hommes restent indifférents à

ce douloureux spectacle. Quel est notre devoir ? N'est-ce pas d'aller, comme la pieuse Véronique, essayer avec une tendre compassion la figure ensanglantée et souillée du Sauveur, de lui tenir compagnie, comme sa divine Mère et saint Jean, au pied du gibet d'infamie où de nouveau l'implété le crucifie ?

La place des chrétiens est donc, en ces jours, au pied des autels. Là, ils verront Jésus sous les voiles du Sacrement ; ils jouiront de sa présence ; et leur tristesse se changera en divines joies au banquet eucharistique. Qu'ils lui offrent l'hommage de leurs larmes compatissantes et repentantes ! Bienheureux ceux qui pleurent ainsi, parce qu'un jour leur cœur se réjouira, et personne ne ravira leur bonheur ; tandis que des pleurs éternels seront le partage des insensés qui rient au milieu des outrages dont ils accablent leur Rédempteur.

« Puisque, dit Bossuet, la licence effrénée tient ses grands jours puisqu'en haine de la pénitence.... le diable s'efforce de noircir ces jours par l'infamie de tant d'excès de débauches, c'est une institution sainte et salutaire de les sanctifier autant que nous pourrons par les prières publiques et par la parole divine ».

Écoutez encore ce grand évêque : « D'où vient donc, dit-il, qu'en ces temps-ci, plutôt qu'en tous autres, la bonne chère, les divertissements et les vanités sont plus en usage ?

« C'est une invention du démon pour contrarier les desseins de l'Eglise.

« Quels maux arrive-t-il encore par cette mauvaise coutume ?

« C'est qu'elle empêche le fruit du jeûne et toutes les autres bonnes œuvres que les chrétiens pourraient faire en carême.

« Que faut-il faire pour se conformer aux desseins de l'Eglise ?...

« Il faut premièrement se rendre volontiers aux lieux où se font les prières des Quarantes Heures, tâchant de faire compagnie à Notre-Seigneur tandis que la plupart des hommes l'abandonnent.

« Et quoi encore ?

« Il faut se retirer des jeux, des festins, des mascarades, des danses et des autres récréations insolentes.

« Si l'on s'y trouve par quelque sorte de nécessité et de bienséance, « il faut s'y comporter avec une modestie et une retenue plus grandes « qu'en d'autres temps ».

« Qu'en ces jours....., dit Dom Guéranger, les chrétiens évitent surtout d'autoriser, en y prenant part, ces danses où la pudeur fait naufrage et qui seront la matière d'un si terrible jugement pour ceux et celles qui les encouragent. Tandis que la folle ivresse des divertissements mondains semble avoir suspendu tout autre sentiment que celui d'un plaisir futile et souvent périlleux, d'innombrables âmes continuent d'expié éternellement dans les brasiers de l'enfer les fautes commises au milieu d'occasions semblables ; des serviteurs et des servantes de Dieu, à ces mêmes heures, s'arrachent au sommeil pour chanter les louanges de Dieu et implorer ses miséricordes sur les pécheurs ; pendant ces journées de désordre, des milliers de personnes expirent d'angoisse et de misère sur leur triste grabat ».

FRÈRE X.

LA PERSECUTION RELIGIEUSE EN FRANCE

Réponse du cardinal Richard à la lettre de sympathie
de l'épiscopat de la Province de Milwaukee

 OS lecteurs se rappellent la touchante lettre de sympathie, envoyée par NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Milwaukee, à l'épiscopat français si douloureusement éprouvé. Nous avons publié ce document à la demande de Sa Grandeur Mgr Fox, évêque de Green Bay. Pour répondre au désir du même distingué prélat, nous faisons paraître aujourd'hui la belle réponse de Son Eminence le cardinal archevêque de Paris.

Archevêché de Paris.

Paris, le 18 mars 1905.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Vous avez bien voulu me transmettre la lettre que Mgr l'archevêque de Milwaukee et ses vénérables suffragants réunis à Green Bay m'ont adressée pour s'unir aux épreuves de l'Eglise de France.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance, en vous priant de

vouloir bien faire parvenir la lettre ci-incluse à Mgr l'archevêque de Milwaukee.

Je vous prie d'agréer l'hommage de mes respects en N.-S.

De votre Excellence,

Le très humble et obéissant serviteur,

† FR. card. RICHARD, *archevêque de Paris.*

A Sa Grandeur Mgr l'évêque de Green Bay.

Archevêché de Paris.

Paris, le 18 mars 1905.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Je viens de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser avec les évêques de la province de Milwaukee, réunis pour célébrer le cinquantième anniversaire de la cathédrale dans la ville de Green Bay. Nous sommes profondément touchés des témoignages de religieuse et fraternelle sympathie que nos Vénérables Frères, les évêques d'Amérique, nous font parvenir au milieu des épreuves et des douleurs de notre chère Eglise de France.

Nous sommes touchés en particulier de la délicate attention avec laquelle vous nous rappelez que les premiers apôtres de votre province furent des missionnaires français, qui vinrent apporter l'Evangile à des pays encore sauvages et païens; et nous avons confiance que vos prières, inspirées par le sentiment d'une pieuse reconnaissance toujours si agréable à Dieu, nous obtiendront la force dont nous avons besoin à l'heure présente. Avec vous nous prions le Sacré Cœur de Jésus et le Cœur Immaculé de Marie, qui n'ont pas cessé de manifester, de nos jours encore, qu'ils aiment cette terre de France aujourd'hui si éprouvée, de la garder toujours sous leur protection et de lui accorder la paix et la liberté.

Tous, évêques et fidèles des diverses parties du monde, nous nous unissons pour travailler, sous l'autorité de Notre Très-Saint et bien aimé Père Pie X, à restaurer toutes choses en Jésus-Christ.

Je m'empresse dès aujourd'hui de transmettre la lettre de Votre Excellence et des révérendissimes évêques de la province de Milwaukee à tous les évêques de France, et je vous prie d'agréer et de faire agréer à vos vénérables suffragants l'hommage de mes respects les plus dévoués en N.-S.

De Votre Excellence,

Le très humble et obéissant serviteur,

† FR. card. RICHARD, *archevêque de Paris.*

A Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Milwaukee.

Y A mon vieux maître

I

LORSQUE, jeune lutin à l'âme inassouvie,
 Je fis mes premiers pas aux sentiers de la vie ;
 Aux choses d'ici-bas lorsque j'ouvris les yeux,
 Ma mère en souriant, presque l'âme oppressée,
 Assistait à l'éveil de ma jeune pensée
 Et veillait sur mon cœur comme un ange des cieux.

II

Plus tard, adolescent à l'âme endolorie,
 Je voulus me choisir ma route dans la vie
 Et des premiers conflits demeurer triomphant.
 Père, je vins alors me mettre sous votre aile
 Et je pris dans mes mains votre main paternelle,
 J'écoutai votre voix qui disait : « Mon enfant » !

III

Et vous, semeur divin tout rempli d'espérances,
 Vous jetiez dans mon cœur les célestes semences ;
 Et, comme un laboureur penché sur les sillons
 Vers le soleil divin fait monter sa prière,
 Vous demandiez à Dieu de verser sa lumière,
 De féconder mon cœur de ses divins rayons.

IV

Grâce à vous j'ai choisi la véritable vie,
 Et grâce à vous je vais à Dieu l'âme ravie,
 Car j'ai déjà goûté les délices des cieux.....
 O prêtre, que ne puis-je, en ces heures de fête,
 Faire de tout mon cœur un vivant interprète
 Pour vous dire ma joie et vous offrir mes vœux !

V

Mais au moins je veux être à la fête éternelle
 Quand Jésus bénira « son serviteur fidèle »,
 Oui, je veux être là quand Il vous dira : « Viens,
 Ton cœur a mérité la couronne suprême,
 Car j'ai toujours compté comme fait à moi-même
 Tout ce que tu faisais au plus petit des miens ».

J.-M. LELEU.

SA SAINTETE PIE X

Et les Frères des Ecoles chrétiennes

LE très honoré Frère Gabriel-Marie, supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes, dans une lettre adressée à tous les religieux de son Institut, leur rend compte de l'audience qu'il a obtenue de Sa Sainteté Pie X pendant son dernier voyage à Rome. Voici un extrait de cette lettre.

L'audience a été longue et nous a rempli de joie, de lumière et de force. Au Saint-Père, qui nous a comblé des témoignages de sa paternelle bienveillance, nous avons exposé les principales mesures que nous avons cru devoir prendre en vue de sauvegarder nos Frères ; il a bien voulu les approuver pleinement. Et puisque, par la très spéciale condescendance de Sa Sainteté, l'audience se prolongeait au-delà des limites ordinaires, nous avons pu entrer en des détails très circonstanciés, auxquels a daigné s'intéresser celui qui a pourtant la sollicitude de toutes les Eglises.

Après avoir remercié l'auguste Pie X de ses encouragements et de ses conseils, nous avons ajouté que la Providence semblait vouloir nous ménager des consolations, en faisant servir l'épreuve elle-même à une plus grande extension de l'Œuvre des Ecoles chrétiennes dans plusieurs contrées hors de France. Nous avons alors énuméré les

départs successifs d'un grand nombre de nos Frères pour les pays d'Orient, pour le Canada, les Etats-Unis, les diverses républiques de l'Amérique latine, et les nouveaux départs qui se préparaient pour l'Afrique du Sud et pour l'Australie.

— Très bien, très bien, s'est écrié le Saint-Père rayonnant de joie, étendez-vous dans le monde entier.

— Et puis, Très Saint-Père, avons-nous encore ajouté, nous nous proposons de nous établir prochainement à Cuba et aux Philippines.

— Je m'en réjouis : il y a là beaucoup de bien à faire par l'établissement des Ecoles chrétiennes. Voyez Mgr Chapelle, délégué apostolique de l'île de Cuba, et Mgr Agius, délégué des Philippines ; ils seront heureux de s'entendre avec vous et de recevoir un très grand nombre de vos Frères.

Après avoir promis au Saint-Père de nous rendre à son désir, nous n'avons eu garde d'oublier les récents départs de nos Frères pour la Belgique, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, la Sicile, les Baléares, l'île de Malte, etc., énumération que Sa Sainteté a écoutée avec un vif intérêt. Elle nous a manifesté à plusieurs reprises toute sa satisfaction.

Puis Sa Sainteté a daigné nous accorder la bénédiction apostolique pour nous et nos assistants, pour tous les Frères de l'Institut et particulièrement pour ceux qui sont partis vers les pays des missions.

Selon le désir de Sa Sainteté, nous avons rendu visite aussi à NN. SS. les délégués apostoliques de Cuba et des Philippines. Ils nous ont exprimé leur joie de la prochaine arrivée d'un certain nombre de nos Frères dans les îles confiées à leur sollicitude ; ils nous ont manifesté leur désir ardent de voir bientôt un grand nombre d'écoles chrétiennes s'établir dans ces contrées, envahies par la propagande protestante et où les enfants du peuple sont presque totalement abandonnés. Puisseons-nous répondre pleinement à l'attente de ces vénérés prélats !